



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 NOVEMBRE 2019

Présents : Alexandra Ardiet, Edouard Euvrard, Isabelle Hocquemiller, Eliane Poulnot, Isabelle Rebillot, Thérèse Robert, Gérard Thomas

Excusés : Christophe Demesmay, Céline Hirchi, Didier Salins, Sandrine Sigonney

Procurations : de Christophe Demesmay à Gérard Thomas, de Céline Hirchi à Eliane Poulnot, de Didier Salins à Edouard Euvrard et de Sandrine Sigonney à Thérèse Robert

Secrétaire de séance : Gérard Thomas

Participaient également à la réunion : Théophile Marguet, secrétaire de mairie, Coumba Basse (qui suit actuellement un stage au sein des services municipaux dans le cadre d'une formation au métier de secrétaire de mairie)

Le Conseil municipal approuve unanimement le procès-verbal de la réunion du 16 septembre 2019.

ORDRE DU JOUR

(l'ensemble des délibérations ont été prises à l'unanimité)

- **Décision budgétaire modificative numéro 7 sur le budget principal**

Considérant la nécessité d'équilibrer la section de fonctionnement du budget principal avant les dernières opérations comptables à passer en 2019 et compte-tenu des réalisations de l'année, les recettes sont abondées de 6 000 € (4 500 € sur l'article « remboursements sur rémunération de personnel » et 1 500 € sur l'article « remboursements de frais par d'autres redevables »), du même montant que les dépenses (6 000 € sur l'article « entretien de bâtiments »). Cette modification permettra de donner plus de souplesse dans le cadre du mandatement des dernières charges à caractère général de l'exercice.

- **Convention d'honoraires pour l'établissement d'une étude de faisabilité**

En vue de procéder à l'aménagement de plusieurs logements locatifs dans une ancienne ferme devenue propriété de la Commune à la fin du printemps dernier, le Conseil municipal décide de faire appel à l'agence Soliha pour la réalisation de l'étude de faisabilité. Le montant des honoraires s'élève à 3 900 € hors taxes pour la partie études physiques et 1 840 € hors taxes pour la partie études thermiques.

- **Centres aérés 2020**

Les centres aérés organisés par la Commune sur l'année 2020 auront lieu :

- entre le 24 et le 28 février ;
- entre le 20 et le 24 avril ;
- entre le 6 et le 17 juillet.

Les formules d'inscription resteront identiques aux centres précédents (inscription à la semaine complète avec fréquentation à la journée avec ou sans repas ou à la demi-journée), avec des horaires d'accueil entre 8h30 et 9h30 le matin, des retours échelonnés de 13h30 à 14h00 le midi et des sorties

échelonnées de 17h00 à 17h30 le soir, à l'exception du vendredi (sortie à 17h00).

Les tarifs resteront également inchangés (voir tableau ci-dessous).

Tarif habitants de Gennes à la semaine			
	Pour des journées complètes avec repas	Pour des journées complètes sans repas	Pour des demi-journées
Quotient familial supérieur à 900	82 €	55 €	50 €
Quotient familial inférieur ou égal à 900	78 €	50 €	45 €

Un supplément de 5 € par semaine sera exigé pour les enfants extérieurs au village. Une réduction sera par ailleurs appliquée à partir deuxième enfant d'une même famille. Les bons vacances de la CAF pourront être acceptés.

- **Renouvellement de la certification de la gestion durable de la forêt communale**

La Commune renouvelle, pour une durée de cinq ans, son engagement dans la certification d'une gestion durable de sa forêt. Cette procédure assure que les produits issus de la forêt communale apportent les garanties demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs dans le cadre de la qualité de la gestion durable.

- **Assiette et désignation des coupes de l'exercice 2020**

Les ventes de bois 2020 auront lieu, en bloc et sur pied, sur les parcelles 11, 12, 13, 21, 22 et 23, et en futaie affouagère, sur les parcelles 16 et 21.

Les délivrances aux affouagistes se feront sur les parcelles 7, 10 et 16.

Les garants communaux resteront identiques à cette année, à savoir MM. Edouard Euvrard, Isabelle Hocquemiller et Alain Millet.

- **Programme des travaux forestiers 2020**

Le devis des travaux patrimoniaux établi par l'Office National des Forêts s'élève à 10 617.30 € hors taxes sur l'exercice 2020. Il concerne des dégagements de plantations sur les parcelles forestières 15, 18, 20, 22 et 24 et des travaux préalables à une régénération sur la parcelle 19.

Les autres travaux sylvicoles initialement prévus sur l'année à venir seront reportés sur 2021 en raison d'une vente de bois 2019 dont les lots ont été retirés par l'Office National des Forêts en raison d'une sous-estimation de leur valeur lors de la mise à prix.

- **Convention forestière avec la Société Française du Pipe-Line du Jura (S.F.P.L.J.)**

La Commune décide de passer une convention avec la Société Française du Pipe-Line du Jura afin d'être en mesure d'exploiter la forêt dont l'entreprise est propriétaire au lieudit du Vernois.

- **Transformation d'une ligne de trésorerie en crédit-relais à court terme**

En raison du retard pris dans les travaux de rénovation thermique de la salle polyvalente et de l'impossibilité réglementaire de garder ouverte une ligne de trésorerie sur deux exercices budgétaires, il

est nécessaire, dans l'attente du versement de la totalité des subventions attendues (qui interviendra, pour la plupart d'entre-elles, sur le premier trimestre 2020), de faire évoluer la ligne de crédits souscrite auprès du Crédit Agricole vers un emprunt-relais à court terme (montant de 215 000 € sur une durée maximale de 24 mois au taux de 0.41 % - frais de dossier 300 €).

INFORMATIONS DIVERSES

- **Urbanisme – dossiers acceptés**

- Le 19 septembre : déclaration préalable numéro 025.267.19.C0010 (parcelle cadastrée section AA numéro 287 – abri de jardin rue du Vieux Tilleul)
- Le 27 septembre : permis de construire modificatif 025.267.19.C0002.M01 (parcelle cadastrée section AA numéro 48 – modification d'une ouverture rue de la Côte de Joux)
- Le 27 septembre : déclaration préalable numéro 025.267.19.C0011 (parcelle cadastrée section AB numéro 184 – changement d'une fenêtre et crépi rue du Bouchet des Charmes)
- Le 27 septembre : déclaration préalable numéro 025.267.19.C0012 (parcelle cadastrée section AB numéro 184 – crépi rue du Bouchet des Charmes)
- Le 2 octobre : déclaration préalable numéro 025.267.19.C0013 (parcelle cadastrée section AA numéro 251 – clôture rue des Vanniers)
- Le 3 octobre : permis de construire modificatif numéro 025.267.18.C0009.M01 (parcelle cadastrée section AA numéro 52 – ouverture d'une fenêtre chemin des Ecoliers)
- Le 28 octobre : déclaration préalable numéro 025.267.19.C0014 (parcelles cadastrées section AB numéro 81 et 82 – garde-corps et plantations rue de la Maltière)

- **Exercice de sécurité au dépôt pétrolier**

Un exercice de sécurité a eu lieu le mardi 5 novembre à 20h00 au dépôt pétrolier de Gennes avec les services de la préfecture, les pompiers, les gendarmes et les maires des communes concernées. Une simulation d'incendie dans un bac de rétention a permis de mettre en œuvre le plan d'action collégial qui serait utilisé en cas de sinistre réel.

- **Commémoration du 11 novembre 1918**

La Commune honorera la mémoire des poilus de Gennes, morts pour la France durant la Grande Guerre. Le Conseil municipal de Gennes vous invite au monument aux morts lundi 11 novembre à 10h30. La manifestation sera suivie d'un verre de l'amitié à la salle polyvalente.

- **Communiqué du Comité des Fêtes**

Nous vous informons de la réalisation de notre crèche sous la mairie, de l'installation de nos rennes à l'entrée du village et de la prise en charge des illuminations des rues de Gennes. La tournée du Père Noël se fera le vendredi 20 décembre (précisions complémentaires données ultérieurement).

La prochaine réunion du Conseil municipal aura lieu le vendredi 13 décembre à 20h00.